

23.06.2017 – 10:52 Uhr

## Réorganisation du réseau postal: il faut tenir compte des besoins des villes

Bern (ots) -

Suite à la présentation de sa stratégie de réseau, la Poste doit mener un dialogue transparent avec les villes et les communes et prendre en compte leurs préoccupations. L'Union des villes suisses craint que sinon, les plans évoluent vers un démantèlement inacceptable de la qualité des offres dans les villes et les agglomérations. Outre la Poste, il incombe aussi à la politique de réagir: dans le cas où des offices de poste sont fermés et transformés en d'autres formes d'offres, il faudra à l'avenir impérativement prendre en compte aussi des critères correspondant aux besoins des villes.

La Poste a aujourd'hui présenté sa stratégie pour le réseau postal 2020. La réorganisation prévue du réseau postal impacte bel et bien particulièrement les villes et les agglomérations. L'Union des villes suisses ne remet pas fondamentalement la réorganisation en question. Toutefois, il ne sera possible de rétablir la confiance en la Poste que lorsque celle-ci et la politique auront pris en compte la situation particulière des zones urbaines de notre pays.

### Mener un dialogue transparent avec les villes et les communes

Après les cantons, la Poste doit à présent - comme elle a annoncé - impérativement prendre aussi en compte les besoins des villes et des communes: n'oublions pas que la législation postale prévoit qu'elles soient un interlocuteur en cas de modification du réseau postal. L'Union des villes suisses ne considère donc pas la présente stratégie de réseau de la Poste comme définitive, mais comme une base pour la poursuite du dialogue. Des entretiens réguliers, sans préjugés, et systématiques conduits à un stade précoce avec les autorités communales sont indispensables pour élaborer des solutions adaptées aux villes. La Poste devra par ailleurs aussi présenter très rapidement sa stratégie à long terme au-delà de 2020.

### La politique doit adapter les critères aux besoins des villes

Après le Conseil national, ce sera bientôt au tour du Conseil des États de se pencher sur les modifications éventuelles de la législation postale. Pour l'Union des villes suisses, il est important que les villes et les communes d'agglomération ne soient pas laissées pour compte. Atteindre un service postal en 20 minutes? Cette condition n'est pas pertinente pour répondre aux besoins de la population et de l'économie dans les régions urbaines. Le caractère local du quartier et son développement, la densité de la population et la structure économique doivent eux aussi servir de base pour les critères selon lesquels les offres de services de la Poste seront déterminées dans les villes et les agglomérations. La Commission de surveillance de la Poste, la PostCom, doit en cas de litige non seulement émettre des recommandations, mais pouvoir prendre des décisions contraignantes. Les conditions-cadres pour la Poste doivent en outre être conçues de manière à ce qu'elle puisse réaliser ses services en toute autonomie financière.

La Poste et la politique doivent prendre en compte les intérêts des villes: c'est la condition sine qua non pour que la réorganisation des offices de poste puisse aussi être une chance et déboucher sur des solutions innovantes et porteuses d'avenir qui au minimum préservent la qualité des services ou l'améliorent de façon ciblée - par exemple en mettant en place des horaires d'ouverture plus favorables aux clients ou des offres destinées à des groupes d'intérêt spécifiques. Dans le cas contraire, on risque d'assister à un démantèlement inacceptable pour l'économie comme pour la société.

Contact:

Kurt Fluri, conseiller national, président de l'Union des villes suisses, maire de Soleure, Tél. 079 415 58 88.

Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses, Tél. 079 373 52 18.